

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 29 (1896)

Artikel: Le problème du surnaturel : surnaturel physique et surnaturel moral
Autor: Teissonnière, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PROBLÈME DU SURNATUREL

SURNATUREL PHYSIQUE ET SURNATUREL MORAL

PAR

PAUL TEISSONNIÈRE

Les conférences de M. Chapuis, à Lausanne, et le travail de M. Ménégoz sur la notion biblique du miracle ont remis à l'ordre du jour la vieille question du surnaturel et provoqué de nombreuses polémiques, sans aboutir malheureusement à des résultats très précis. Les définitions d'où l'on part ne sont pas les mêmes, les méthodes employées diffèrent ; ce serait bien une merveille si les conclusions se ressemblaient. A vouloir dresser cependant le bilan dogmatique de la théologie actuelle sur cette question du surnaturel, il semble que, d'une façon générale, on puisse résumer ainsi la situation : l'orthodoxie et le libéralisme ont en commun la croyance au surnaturel moral ; mais les avis se partagent au sujet du surnaturel physique qu'affirme l'orthodoxie et que nie le libéralisme.

La restriction du libéralisme, étant donné sa croyance au surnaturel moral, ne nous paraît par justifiée ; aussi tâcherons-nous d'en montrer l'impossibilité en présence des résultats de la psychologie et de la physiologie contemporaines. Nous ne le ferons pas, il va sans dire, en nous plaçant au point de vue de l'empirisme pur : la question du surnaturel, même du surnaturel physique, au sens où on l'entend généralement, n'est pas du domaine expérimental, elle est du domaine spéculatif. Nul ne s'attend à ce que nous choissions dans la nature un

seul fait et que nous entreprenions de montrer que ce fait-là est un miracle ; une pareille tentative serait vaine et l'affirmation aussi indémontrable que la négation. Sur ce point l'entente est universelle : « On ne saurait prouver le miracle, écrit Schérer, parce que le miracle échappe par sa nature, par sa définition, à cet enchaînement de causes et d'effets sur lequel repose la preuve historique. » C'est aussi l'opinion de M. Ménégos : « Dans certains cas, écrit-il, on peut prouver d'une manière absolument concluante la *réalité* d'un phénomène extraordinaire ; mais là s'arrête la preuve ; elle ne saurait aller au delà ; il est impossible de démontrer que ce fait extraordinaire soit dû à une action divine surnaturelle, qu'il ne soit pas l'effet d'une cause naturelle.... On nous démontrerait que tous les faits relatés dans la Bible sont *historiques*, qu'on n'aurait pas encore prouvé qu'ils sont dus à une intervention spéciale et miraculeuse de Dieu ¹. » C'est encore l'opinion de M. Fulliquet : « Le miracle, écrit-il, n'appartient pas au domaine des sciences physiques, mais à celui des sciences morales². » Celle aussi de Harnack, de MM. H. Bois, Léopold Monod, etc.... Par conséquent, ce ne peut être par la méthode inductive, mais seulement par la méthode déductive, que le miracle est démontrable ; en ce sens on pourrait dire que pour démontrer le miracle il faut y croire, c'est-à-dire admettre certaines prémisses indispensables d'où on peut le déduire. Nous n'aborderons donc pas directement la question du surnaturel, nous essaierons de la prendre de plus haut. Nous nous demanderons s'il n'existe pas une croyance fondamentale de la théologie, une croyance commune à vous et à moi, à laquelle ni vous ni moi ne puissions renoncer sans renverser du même coup tout ce qui nous est le plus cher, la providence même de Dieu et le respect de la morale. Et, cette croyance commune une fois reconnue, nous essaierons de montrer à quelles conséquences elle nous entraîne, et nous efforcerons d'en déduire non pas une certitude, ce qui serait excéder les prémisses, mais une nouvelle croyance, la croyance au surnaturel.

¹ *La notion biblique du miracle*, p. 24.

² *La pensée religieuse dans le Nouveau Testament*, p. 30.

Parmi les croyances qui nous sont communes aux uns et autres, et d'une manière générale à tous les théologiens, il en est deux fondamentales : la croyance à la liberté de l'homme, sans laquelle il n'y a plus que des morales utilitaires ; et la croyance à la providence de Dieu, sans laquelle il n'y a plus de christianisme. C'est en partant de ces deux prémisses accordées que nous voudrions opposer à la thèse du rationalisme deux antithèses : la première, c'est que la croyance à la liberté implique, en l'espèce, la croyance au surnaturel ; que par conséquent, d'une manière générale, pour un théologien, la question du surnaturel ne se pose pas. La deuxième, c'est que le surnaturel physique est inséparable du surnaturel moral, et cela pour deux raisons : tout d'abord, parce que la croyance à la liberté humaine implique la croyance au surnaturel physique (subjectif et objectif) ; secondement, parce que la croyance à la providence de Dieu implique aussi le surnaturel physique objectif : que, par conséquent, si nous voulons croire à la liberté et à la Providence, nous devons croire, pour être logiques, à la réalité et à l'actualité du surnaturel physique, et ne jamais nous arroger le droit de nier l'authenticité d'un miracle, si ce n'est pour des raisons de critique historique et non en vertu d'un à priori.

I

Il n'est peut-être pas de mot du langage théologique qui prête plus à l'équivoque que le mot de surnaturel ; aussi importe-t-il d'en préciser le sens. Si nous définissons le surnaturel, avec M. Chapuis, « cet ensemble de faits réels ou supposés qui paraissent sortir du cours régulier et ordinaire des choses ¹, » la science elle-même n'exclut pas le surnaturel ainsi entendu. Dans un essai de classification des phénomènes parapsychiques, M. Boirac n'hésite pas à qualifier ces phénomènes d'« exceptionnels, aberrants, paradoxaux, en dehors des lois à nous connues de la pensée et de la vie. » Il va même

¹ Thèses publiées et distribuées avant les conférences de M. Chapuis, à Lausanne.

jusqu'à considérer l'étude de ces phénomènes comme une incursion de la science dans le « domaine du surnaturel ¹. » Ce n'est pas à dire qu'il affirme le surnaturel tel que nous l'entendons. Pour définir le surnaturel au sens vrai du mot, il ne suffit pas de le désigner comme « un ensemble de faits, ... qui *paraissent* sortir du cours régulier et ordinaire des choses, » mais comme un ensemble de faits qui ne sont surnaturels que *dans la mesure où ils en sortent réellement* ; et qui n'en sortent pas en vertu d'un pur hasard, mais *par l'action d'une volonté* qui domine les lois naturelles. En dehors de la première condition, il n'y a plus de surnaturel ; en dehors de la seconde, le surnaturel n'a plus rien de religieux. La question revient à savoir si de tels faits, sortant de l'ordre sous l'impulsion d'une volonté libre, sont possibles et réels.

Essayons de préciser ce que nous entendons par volonté libre ; car ce mot prête encore plus, s'il se peut, à l'équivoque que le terme de surnaturel. Beaucoup de gens affirment en fait la liberté, qui la nient en théorie. Dans l'histoire entière de la philosophie, et parmi tous les philosophes qui ont parlé de liberté, M. Rabier n'en compte que quatre : Aristote, Epicure, Descartes et Kant ², qui vraiment y aient cru. Qu'est-ce donc que la liberté ? sa définition implique-t-elle, ainsi que nous le prétendons, le surnaturel ? Dans son ouvrage sur *Les maladies de la volonté*, M. Ribot félicite Kant et ses successeurs d'avoir montré « que le problème de la liberté se réduit à savoir *si l'on peut sortir de la chaîne des causes et des effets* pour poser un commencement absolu ³. » Il nous paraît intéressant de rapprocher de cette définition la définition que donne du surnaturel M. Chapuis : « Nous appelons surnaturels, écrit M. Chapuis, les phénomènes conçus comme *dépassant le cadre de la nature* ; cet ensemble de faits réels ou supposés qui paraissent *sortir du cours régulier et ordinaire des choses*. » Si vous corrigez la définition de M. Chapuis dans le sens que nous avons indiqué, la similitude des deux définitions apparaît jusque dans

¹ *Annales des sciences psychiques*, tome III, p. 342.

² *Encyclopédie de Lichtenberger*, article *Liberté*, p. 210.

³ Page 2.

les termes, c'est presque une identité : le surnaturel est, par définition, « cet ensemble de faits réels ou supposés » dont le caractère est de *sortir du cours régulier et ordinaire des choses* ; et la liberté est précisément, suivant l'expression de M. Ribot, le pouvoir de *sortir de la chaîne des causes et des effets*, c'est-à-dire de ce *cours régulier et ordinaire des choses*. Qu'est-ce, en effet, qu'un acte libre ? C'est la production d'un phénomène qui n'est pas nécessairement déterminé par des antécédents nécessaires. De même, qu'est-ce qu'un miracle ? C'est la production d'un phénomène qui n'est pas nécessairement déterminé par des antécédents nécessaires. Liberté et miracle, c'est la même chose, à cette différence que tout acte libre est cause d'un miracle et tout miracle effet d'un acte libre. Le surnaturel suppose l'ingérence dans la chaîne des causes et des effets d'une action spéciale, supranaturelle, celle de la liberté, et l'action de la liberté ne va pas sans la production d'un effet spécial, supranaturel, qui n'est autre que le miracle. Croire à la liberté, c'est donc croire au miracle, c'est croire à l'existence d'un pouvoir constant de surnaturel. Et c'est pourquoi, au nom même de sa croyance à la liberté, nous refusons à un théologien le droit, non de mettre en doute telle ou telle forme du surnaturel, mais de poser la question du surnaturel en général.

Notre croyance à la liberté engage donc notre croyance au surnaturel ; mais à quel genre de surnaturel ? N'admettrons-nous le surnaturel que dans l'ordre moral, comme le veut le rationalisme, ou l'admettrons-nous aussi dans l'ordre physique ? Là se reporte la discussion. Dans l'hypothèse dualiste où semble se placer le rationalisme, le problème revient à savoir si la liberté ne sort pas de l'ordre moral, ou si elle intervient dans l'ordre physique pour en troubler la causalité. Nous examinerons la question au double point de vue de notre croyance à la liberté humaine et de notre croyance à la providence de Dieu.

Il ne nous paraît pas possible, à vouloir prendre au sérieux la liberté, de borner son activité à l'ordre moral. Si nous sommes vraiment libres, nous ne le sommes pas seulement de

vouloir, mais d'agir. Admettre cette thèse de M. Ribot que « la volition est un simple état de conscience, ... dénué de toute efficacité pour faire agir, ... qui ne crée pas une situation, mais uniquement la constate ; » et que « les actes et mouvements qui la suivent résultent directement des tendances, sentiments, images et idées qui ont abouti à se coordonner sous la forme d'un choix ¹, » c'est faire de la liberté une duperie. Nous nous sentons responsables de ce dont nous avons été cause, et l'on n'est cause que par l'action. Si notre liberté ne détermine en rien nos actes, s'il n'y a point de commandement du physique par le psychique, toute responsabilité s'évanouit. Etre libre, c'est donc être capable de changer le cours des phénomènes nécessaires, en faisant passer de la puissance (c'est-à-dire du domaine psychique) à l'acte (c'est-à-dire dans le domaine physique) une volonté libre ; en un mot, c'est intervenir dans l'ordre matériel pour en troubler la causalité, c'est produire du surnaturel physique. En ce sens on a pu parler des « miracles de la science, » et considérer les créations de l'industrie moderne comme des faits surnaturels, puisqu'en définitive, dans l'hypothèse du libre arbitre, ces faits sont bien un produit de la liberté, s'appliquant, sous le contrôle de la logique, à coordonner les lois naturelles. Entre le surnaturel humain et le surnaturel divin, rien ne nous oblige à supposer une différence qualitative ; il peut n'y avoir qu'une différence quantitative. Si nous admettions le point de vue dualiste du rationalisme, nous définirions l'un et l'autre : une coordination des lois naturelles par la liberté pour leur faire produire un effet qu'elles n'eussent pas produit spontanément. Toute négation du surnaturel physique nous paraît donc nier implicitement la liberté ; aussi tenons-nous cette négation, non seulement pour spécieuse, mais pour dangereuse, car elle proclame le déterminisme universel. Sans surnaturel physique point de surnaturel moral, et sans surnaturel moral plus de liberté. Or sans la liberté le christianisme tombe en ruine.

Est-ce à dire que nous ayons prouvé par là toute espèce de

¹ Ouvr. cité, p. 175.

surnaturel physique ? Telle n'est pas notre prétention ; pour le moment il nous suffit d'avoir montré que la croyance au surnaturel physique, loin d'être absurde, s'impose à l'esprit de quiconque croit à la liberté. Dès lors il n'existe plus un abîme entre deux conceptions du surnaturel irréductibles ; le surnaturel qu'entraîne l'exercice de la liberté est toujours et partout de même essence, à la fois d'ordre moral et d'ordre physique.

Peut-être cette conclusion paraîtra-t-elle excéder nos prémisses. « Tout ce que vous avez prouvé, dira-t-on, c'est le surnaturel physiologique subjectif et non le surnaturel objectif ; le miracle est dans la détermination du physiologique par la volonté libre ; mais en dehors de la matière cérébrale, condition sine qua non d'un tel miracle, il n'y a plus de miracle, et tout s'enchaîne rigoureusement jusqu'aux dernières conséquences. Une machine à vapeur, par exemple, en elle-même n'est pas un miracle ; elle est le résultat du jeu compliqué des forces physiques ; le miracle réside tout entier dans l'acte par lequel la liberté a organisé les forces physiologiques, de manière à leur faire produire, à travers toute la série des causes efficaces et nécessaires, la machine telle que l'esprit l'avait conçue. Il n'y a de surnaturel que dans le cerveau. »

La remarque est juste. Il convient, en effet, d'établir ici une distinction, la distinction toute moderne du surnaturel médiat et du surnaturel immédiat. A vrai dire, l'homme n'est capable de surnaturel immédiat que dans son cerveau. Mais de ce que partout ailleurs son activité est médiante s'ensuit-il qu'elle n'ait rien de surnaturel ? C'est affaire de définition. Si l'on se rappelle notre définition initiale, on apercevra qu'elle est compréhensive de ces deux catégories. D'après cette définition, un phénomène ne cesse pas d'être miraculeux dès qu'il n'est plus un produit immédiat de la liberté, il suffit au caractère miraculeux d'un phénomène extraordinaire qu'il dérive directement ou indirectement d'une volonté dominant les lois naturelles. Tel phénomène résulte-t-il nécessairement d'antécédents nécessaires ? Alors il n'y a aucun miracle. Parmi les antécédents de ce phénomène y en a-t-il au contraire un seul qui ne soit pas nécessaire, la liberté est-elle un des facteurs de sa produc-

tion ? Alors il y a miracle, quels que soient les intermédiaires qui existent entre le fait actuel et ce facteur de liberté. Le surnaturel (médiat ou immédiat) consiste dans le rapport établi entre un phénomène inusité et une liberté suprasensible qui le commande, peu importe à travers quels intermédiaires physiques. Tout ce qui est et n'eût pas été sans un acte libre est miraculeux à quelque degré. Et c'est pourquoi toutes les religions ont considéré la nature entière comme une révélation plus ou moins indirecte de Dieu. Le paganisme comme le christianisme voit derrière tous les phénomènes, en dernière analyse, une action supranaturelle ; le déterminisme n'existe que dans l'intervalle des actes libres ; il est relatif ; au sens absolu, il n'y a pas un seul fait au monde qui ne soit à quelque degré surnaturel. Les lois elles-mêmes le sont si l'on admet le créationisme ; le seul fait de la contingence étant un fait de liberté, le miracle est à l'origine de toutes choses. Tellement qu'on pourrait dire à propos de la nature ce que Bayle écrivait de la biographie de saint François Xavier : « On ne vit jamais plus de miracles que l'on en voit dans ce livre ; on ne saurait faire un pas sans y en trouver. »

Ce n'est pas que nous entendions faire entrer tous les phénomènes dans notre définition du surnaturel. « Si tout est miracle, rien n'est miracle, » dit fort bien M. Ménégoz. Il y a donc ici comme ailleurs une question de limite, il y a divers degrés de surnaturel ; un phénomène est plus ou moins miraculeux, suivant qu'il est plus ou moins éloigné du facteur de liberté qui le conditionne. Dans une première catégorie, on pourrait ranger tous les phénomènes dont il est possible de déterminer les causes pendant une série régressive assez prolongée, mais qui de régression en régression aboutissent à un antécédent supranaturel, à un fait de liberté ; ce sont ceux dans lesquels tout homme religieux verra une manifestation plus ou moins tardive de l'activité divine, mais dont il fera cependant des objets de science. La seconde catégorie comprendrait tous les événements extraordinaires où le fidèle *croit* discerner une intervention plus directe de Dieu dans l'ordre des phénomènes, une intervention contemporaine de l'événement

lui-même ; il les rapporte à un acte de liberté produisant son effet sans l'interposition d'une longue série de causes efficientes et par des moyens autres que les moyens ordinaires. Ce sont les miracles proprement dits. Or, nous prétendons que, toutes proportions gardées, l'homme est capable de surnaturel médiat et immédiat, et que ce surnaturel ne diffère pas essentiellement du surnaturel divin.

On demandera sans doute quelle raison nous avons de le croire ; car enfin si Dieu fait des miracles, il est bien évident qu'il ne les fait pas par les mêmes procédés que nous employons à construire une machine ou à provoquer des réactions chimiques. Quand nous agissons dans l'ordre physique, c'est toujours au moyen de notre organisme ; a-t-on jamais vu Dieu y intervenir de la sorte ? Là est la grande différence, la différence irréductible, pense-t-on peut-être, qui sépare le surnaturel divin du surnaturel humain. Tandis que l'homme n'est capable de surnaturel immédiat que dans son cerveau, et que partout ailleurs son activité est médiante, ce n'est qu'en agissant directement dans l'ordre objectif que Dieu peut y produire des miracles.

Le point de départ de cette objection paraît être ce double à priori : que l'homme ne peut agir sur l'ordre objectif si ce n'est par l'intermédiaire de ses membres ; tandis que Dieu, à supposer qu'il fasse des miracles, n'y emploie aucun intermédiaire. L'un et l'autre à priori demanderaient à être prouvés, car pour notre part nous refusons d'admettre le premier au nom des faits, le second au nom de notre conception anthropomorphique de Dieu. La première question est donc celle-ci : « Est-il vrai, comme on se l'imagine communément, qu'aucun mode de l'activité humaine ne soit assimilable au mode d'activité que nécessitent, semble-t-il, des miracles tels que les miracles bibliques ? Car enfin, si Dieu se sert d'agents physiques pour propager son action à travers le monde, il est bien certain que ces agents ne tombent pas sous le contrôle de l'expérience ordinaire. Avons-nous quelque raison pour supposer de tels agents ? les avons-nous jamais vus à l'œuvre ? en un

mot *l'expérience nous fournit-elle des exemples de phénomènes extraordinaires produits par l'homme, être libre, à travers l'intermédiaire d'agents inconnus et donnant l'illusion de l'action immédiate ? »*

A moins de se vouloir montrer sur ce point plus incrédule que la science, la théologie ne saurait le nier sans parti pris : de tels faits existent. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les travaux publiés en Angleterre par la *Society for Psychological Research* ou de parcourir les *Annales des sciences psychiques* publiées en France, depuis ces cinq dernières années, sous la direction du Dr Dariex. Tout un domaine de faits nouveaux vient de s'ouvrir aux investigations de la science moderne ; nous voulons parler des phénomènes parapsychiques. Ces phénomènes n'ont pas été observés par des hommes ayant un caractère ecclésiastique, mais par des savants de profession, aussi francs de tout préjugé religieux, de toute préoccupation apologétique, que soucieux de leur réputation de savants. On n'a affaire ici ni à des névrosés, ni à des moines suspects d'exaltation pieuse, de superstition grossière ou de mysticisme maladif, mais à des savants comme le Dr Dariex, comme M. Richet, professeur à la Faculté de médecine de Paris, comme MM. Lodge, professeur de physique à Liverpool, Wallace, Thury, Myers, de Rochas, Gibier, Lombroso, Delbœuf, Janet, etc., tous pénétrés de l'esprit scientifique et s'inspirant scrupuleusement de la méthode expérimentale. Répondant en leur nom à M. Rosenbach, qui les avait accusés de « mysticisme, » M. Richet fait en ces termes sa déclaration de principes :

« M. Rosenbach prétend que nous, qui cherchons la parcelle de vérité contenue dans les sciences dites occultes, nous nous imaginons que les lois de la nature sont violées. Eh bien, M. Rosenbach peut se rassurer. Nous savons très bien que personne, ni parmi les grands, ni parmi les petits, ne peut violer les lois de la nature. Nous sommes bien tranquilles à cet égard, et c'est être un peu naïf que de nous attribuer cette étrange opinion. Mais que les lois de la nature soient exactement telles que M. Rosenbach se les imagine, voilà ce dont je me permets de douter. Je serais même disposé à croire que ses connais-

sances, si vastes qu'elles soient, ne limitent pas la réalité des choses, qu'il y a d'autres lois que celles qu'il a vues dans les ouvrages classiques, et que si l'on ne viole pas les lois de la nature, on peut parfaitement violer les lois qui sont enseignées par les plus illustres professeurs contemporains. Donc nous ne croyons pas au miracle, ni les uns, ni les autres, — et ici je ne parle pas seulement de moi, mais de mes amis de la *Society for psychical Research* et des *Annales des sciences psychiques*, — et nous prétendons que notre méthode est la même que celle qui est employée dans les laboratoires, et que les recherches dites psychiques s'appuient sur des expériences dont la méthode est aussi précise que celle des sciences les plus précises¹. »

Inutile d'ajouter que nous ne nous approprions sans réserves ni la déclaration de principes de M. Richet, ni sa définition, ni sa négation du miracle ; leur caractère, à notre sens antithéologique, ne nous assure que davantage de l'impartialité des observations rapportées dans les *Annales*. Ces observations sont donc des observations de faits et non des récits de grand'mère ; on y a procédé avec autant de rigueur scientifique qu'il est possible ; toutes les précautions ont été prises pour éviter la supercherie, pour assurer la stabilité des conditions de l'expérience. L'étude de ces phénomènes parapsychiques qu'on vient d'entreprendre n'est pas, il va sans dire, une science faite ; il faudra multiplier encore longtemps les observations et les recherches déjà si nombreuses avant de pouvoir formuler des lois précises et opérer une synthèse définitive. Mais indépendamment de toute systématisation, les faits sont cependant des faits. Or, d'après ces faits, il semble qu'on puisse dès maintenant considérer comme acquis dans l'étude des phénomènes parapsychiques les résultats suivants : tout d'abord la *réalité incontestable des phénomènes télépathiques ; l'expérience prouve la transmissibilité d'un individu à un autre, et cela à de grandes distances, à travers des obstacles interposés et en dehors de toutes les communications ordinaires, sensorielles*

¹ *Annales des sciences psychiques*, tome II, p. 294, 295.

ou autres, la *transmissibilité des sensations, des idées et de la volonté*. Nous n'en citerons que quelques exemples choisis parmi ceux offrant les meilleures garanties d'authenticité.

D'importantes expériences de suggestion mentale à distance ont été faites par MM. Dariex, Richet, Paul Janet, J. Gibert, J. Héricourt, Pierre Janet, Emile Desbeaux, etc. Il en est de très caractéristiques et qui montrent bien la transmission d'un individu à un autre des *sensations* et même des états corporels qui les accompagnent. Dans le récit de ses expériences avec M^{me} B., M. Pierre Janet dit de M^{me} B. qu'elle « semble éprouver la plupart des sensations ressenties par la personne qui l'a endormie. Elle croyait boire elle-même quand cette personne buvait. Elle reconnaissait toujours exactement la substance que je mettais dans ma bouche et distinguait parfaitement si je goûtais du sel, du poivre ou du sucre ¹. » Dans son livre tout récent sur *L'extériorisation de la sensibilité*, M. de Rochas cite quantité d'expériences encore plus extraordinaires, où la sensibilité d'une personne semble devenir solidaire, non plus seulement de la sensibilité d'une autre personne, mais des excitations purement mécaniques communiquées à différents objets magnétisés, à de l'eau, par exemple, à des végétaux, des cristaux, des étoffes ², etc.

Les cas sont nombreux aussi où, volontairement, une personne réussit à imposer à une autre personne la vue d'un objet quelconque, comme par exemple dans les expériences de M. Desbeaux avec M. G. « Le 22 mai 1891, écrit M. Desbeaux, je fais asseoir dans un coin obscur du salon M. G., agrégé ès-sciences physiques, pour qui ces sortes d'expériences étaient absolument inconnues. Il est neuf heures du soir. M. G. a les yeux bandés et la face tournée vers le mur. Je me place à quatre mètres de lui, devant une petite table où reposent deux lampes. — *Première expérience*. Sans bruit et à l'insu de M. G. je prends un objet et je le tiens en pleine lumière. J'y concentre mes regards et je *veux* que M. G. voie cet objet. Au bout de

¹ *Annales*, tome III, p. 351.

² Pages 217-227.

quatre minutes et demie M. G. m'annonce qu'il voit un rond métallique. Or l'objet était une cuillère d'argent (petite cuillère à café) dont le manche disparaissait dans ma main et dont je ne fixais que la petite palette d'un ovale peu allongé. — *Deuxième expérience.* M. G. voit un rectangle brillant. Je tenais une tabatière en argent. — *Troisième expérience.* M. G. voit un triangle. J'avais dessiné à gros traits sur un carton un triangle. — *Quatrième expérience.* M. G. voit un carré avec arêtes lumineuses et avec des perles brillantes; tantôt il voit deux perles seulement, tantôt il en voit plusieurs. Je tenais un objet dont il n'était guère possible de soupçonner chez moi la présence : c'était un gros dé en carton blanc; la lumière éclairait vivement ses arêtes et donnait aux points gravés dessus des reflets brillants de perles noires. — *Cinquième expérience.* M. G. voit un objet transparent avec des filets lumineux formant un ovale au fond. Je tenais une chope à bière en cristal taillé, à fond ovale. Voilà, je pense, cinq expériences (faites dans des conditions excellentes de contrôle et de sincérité) qui peuvent être considérées comme ayant réussi¹. » Des expériences de même genre ont été faites encore par MM. Emile Desbeaux et Léon Hennique; et cette fois non plus à quelques mètres seulement, mais à une distance de 171 kilomètres de Ribemont (Aisne) à Paris. A cette distance considérable M. Hennique a réussi à transmettre successivement à M. Desbeaux l'image très approximative d'une gerbe de fleurs, d'un globe de lampe, enfin à l'empêcher *volontairement* de voir quoi que ce soit, alors que M. Desbeaux s'attendait au contraire à ce qu'une image lui fût communiquée.

Il y a plus encore : non seulement une personne peut communiquer à une autre ses propres sensations, sans que l'objet de ces sensations vienne exciter directement les sens de cette autre personne, mais elle peut lui imposer des *images purement mentales*, ainsi sa propre image, et cela d'une manière assez nette, assez ressemblante pour être reconnue. Le cas de Munich en fournit un exemple célèbre. « Le baron von

¹ *Annales*, tome I, p. 261.

Schrenck, raconte M^{lle} X., retournait chez lui par une nuit de mars ou d'avril (je ne suis pas sûre de la date) vers onze heures et demie : il s'était tenu pendant peu de temps sous la fenêtre de ma chambre à coucher qui donne sur la rue. Dans ce même moment je me trouvais dans ma chambre, reposant les yeux fermés, à moitié endormie. Il me sembla que la partie de la chambre où se trouvait mon lit devenait subitement lumineuse, et je fus contrainte à ouvrir les yeux. Alors, au même instant, je vis M. Schrenck. Il avait passé rapidement, comme un éclair. Le jour suivant, je racontai le fait à mon amie M^{lle} Prieger ; elle s'en alla patiner le même jour et rencontra le baron Schrenck sur la glace. Ils avaient à peine conversé cinq minutes qu'il lui demanda si je n'avais rien vu la nuit précédente. M^{lle} Prieger lui répéta ce que je lui avais dit. Sur quoi le baron Schrenck dit qu'au même instant où je l'avais vu, il s'était arrêté sous ma fenêtre, *essayant fermement en esprit de m'imposer sa présence*¹. » Ce récit est confirmé à la fois par celui de M^{lle} Prieger et par celui du baron Schrenck.

On cite également plusieurs cas de transmission mentale à l'état de veille, *transmission d'un ordre*, par exemple, accompagnée d'une certaine contrainte de la volonté du sujet par la volonté du transmetteur, et se traduisant par l'impression d'une paralysie des membres ou par une sorte d'obsession morale. Le Dr Gibotteau décrit fort bien le sentiment de cette prise de possession d'une volonté par une autre volonté. « B. avait entrepris, écrit-il, de m'empêcher de remonter le boulevard Saint-Michel vers l'Observatoire, place où je ne passais pas très souvent. Il m'est rarement arrivé de passer par là sans ressentir presque aussitôt sa présence et une résistance. Cette influence se traduisait quelquefois par des faits singuliers. Une fois je sentais une faiblesse spéciale dans les jambes, qui étaient comme paralysées. C'était comme si j'avais eu sur les épaules un poids trop lourd. Si je revenais sur mes pas je me sentais léger et alerte. D'autres fois j'avais une certaine difficulté à avancer, comme si j'eusse lutté contre un vent très

¹ *Annales*, tome I, p. 108.

fort ou plutôt — la sensation étant limitée aux jambes — contre un courant d'eau où j'eusse été jusqu'à la ceinture. Je me suis amusé à observer cet effet que je rapportais très bien à B. Si je me retournais, l'effet était inverse, le courant m'entraînait vers la Seine et j'avais de la peine à m'empêcher de courir. J'ai eu chacune de ces impressions trois ou quatre fois. J'étais arrivé moi-même, si je rencontrais M^{me} A. dans la rue et faisais quelques pas avec elle, à lui donner ce besoin de courir devant soi. Elle le sentait si fort qu'elle me priait de cesser, de peur de se donner en spectacle. D'autres fois B. explorait un lieu, ma chambre, par exemple, pour savoir si je m'y trouvais. Cela avait fini par devenir très gênant. Cette sorte de surveillance que j'ai sentie peser sur moi pendant deux mois est peut-être ce que je trouve de plus remarquable dans le cas de B. — L. (un ami du Dr Gibotteau) sentit un soir très nettement cette impression ; après une seule séance avec elle, il avait essayé de l'empêcher de rentrer chez elle (vers onze heures du soir) et de l'obliger à prendre une route qui la conduisait loin de son logement, dans un quartier désert, et il avait cru y réussir, il y avait même réussi, comme nous le sûmes le lendemain : B. avait été surprise à un moment donné de se trouver loin de sa route et de son logis. Le soir même elle prit sa revanche. L. me laissa, resta seul ; vers minuit il entra dans un cercle et regardait jouer quand, brusquement, il sentit une influence étrangère ; tout lui déplut, il ne resta que quelques minutes et rentra chez lui presque en courant. Le lendemain il me raconta l'aventure en insistant sur ce changement brusque de dispositions qu'il attribua à B. Celle-ci me raconta depuis la même histoire, se vantant d'avoir changé ses idées¹. »

Ce cas du Dr Gibotteau est extrêmement curieux et montre bien à quel degré d'intensité peut arriver la transmission mentale. Un autre cas, non moins extraordinaire, est celui rapporté par un ami de M. Dariex, M. J.-H. P. « A l'état de veille, écrit-il, il est possible de donner à M. un ordre à exécuter, mais il faut qu'elle soit tranquille au moment où elle le reçoit. Nous

¹ *Annales*, tome II, p. 259-264.

n'avions jamais fait d'essais de ce genre, quand R. me proposa un jour d'essayer de faire venir M. dans l'appartement où nous sommes : M. est dans une maison voisine et ne peut savoir que nous sommes actuellement dans un kiosque, au fond du jardin. Je lui donne pendant trois minutes l'*ordre* mental de venir. Je pensais avoir échoué et continue énergiquement pendant trois minutes encore : elle ne vient pas. Nous considérons l'essai comme manqué, quand la porte s'ouvre brusquement et M. paraît :

» — Ah ça ! vous croyez que je n'ai pas autre chose à faire ! Pourquoi m'appellez-vous ? il m'a fallu tout laisser !

» — Nous voulions vous dire bonjour.

» — Bon ! je m'en vais maintenant.

» Elle nous serre la main et part vite, quand j'ai l'idée de l'arrêter net à la grille.

» — (*Mentalement.*) Je vous *défends* de sortir ! Vous ne pouvez ouvrir la grille : revenez.

» Et la voilà qui revient, furieuse, demandant si l'on se moque d'elle. Or, pour envoyer ce dernier ordre, je n'avais point remué de place et M. était complètement invisible derrière les massifs du jardin ; j'étais du reste loin de la croisée. Je lui dis que cette fois elle pourra ouvrir et la laisse aller ¹. » Voilà une expérience dans laquelle, *en dehors des relations sensorielles ordinaires, deux ordres ont été successivement transmis à distance, compris et exécutés, le tout à l'état de veille.*

Ces faits qu'on ne peut mettre en doute sans suspecter la bonne foi de ceux qui les ont décrits, isolés comme ils sont, ne prouvent rien ou fort peu de chose. De tels faits ne valent que par accumulation. Aussi notre seul but a-t-il été, par ces quelques exemples, d'en donner une idée et d'engager nos lecteurs à se référer aux documents auxquels nous les avons empruntés. Ils trouveront là quantité « d'observations détaillées, sérieuses, corroborées par des dates, des citations, des documents, des preuves de toutes sortes, » qui ne sauraient avoir place dans notre travail. Nous pouvons donc tenir ces faits

¹ *Annales*, tome III, p. 138.

pour certains. Or, si nous ne nous abusons pas, tous ces faits que nous avons cités sont bien, jusqu'à présent, des faits *extraordinaires*, premier caractère du fait miraculeux. De plus, puisque d'une part ces phénomènes sont des phénomènes parapsychiques, c'est-à-dire *conditionnés par l'activité psychique d'un ou plusieurs individus*, et que d'autre part, en tant que chrétiens, ou simplement en tant que spiritualistes, nous croyons que *ces individus sont des agents libres*, capables ou non de vouloir, que par conséquent ces faits auraient pu ne pas être ou n'être pas ce qu'ils ont été, chacun d'eux rentre définitivement dans « cet ensemble de faits dont le caractère est de sortir du cours régulier et ordinaire des choses, sous l'action d'un être libre qui domine les lois naturelles, » autrement dit rentre dans la catégorie du surnaturel tel que nous l'avons défini. Il y a donc miracle ; miracle humain si l'on veut, mais cependant miracle, au sens absolu du mot. C'est ce qu'on pourrait appeler *le surnaturel moral obtenu par télépathie*.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupés que des phénomènes de télépsychie, qui tous supposent une action subie exclusivement par des êtres personnels. Faut-il restreindre à ces phénomènes spéciaux l'activité parapsychique de l'homme, ou s'étend-elle aux trois règnes de la nature ? Il importe de le noter en passant, nous en ferons usage plus tard, les seuls faits de télépsychie impliquent déjà cette action de l'âme sur la nature ambiante, car dans les cas de télépsychie comme dans toute relation sensorielle, une âme n'agit sur l'autre qu'à travers des intermédiaires physiques, inconnus quant à leur essence, mais certains quant à leur réalité. L'expérience montre, en effet, que les phénomènes de transmission mentale varient avec les distances et les obstacles interposés, ce qui prouve qu'une volonté n'en atteint pas une autre d'une façon transcendante ou magique, mais bien par des voies naturelles. Ce n'est là toutefois qu'une constatation indirecte ; il y a des expériences plus précises : de même que les faits de télépsychie démontrent l'existence de relations mystérieuses entre les âmes, tous *les faits de psychodynamie, parmi lesquels un cer-*

tain nombre paraissent établis de façon indubitable, prouvent la possibilité d'une action de l'âme dans le domaine naturel, en l'absence de tout intermédiaire visible : la psychodynamie vitale subjective a constaté une action mystérieuse de l'âme *sur son propre organisme*, y produisant des effets curatifs extraordinaires ; la psychodynamie vitale objective a constaté l'action de l'âme s'exerçant directement *sur des organismes humains autres que le sien, sur des organismes animaux et sur des organismes végétaux*, bien que les faits de ces deux dernières catégories aient été moins souvent observés ; enfin la psychodynamie matérielle admet la possibilité d'une action directe de l'âme *sur les objets matériels*, capable d'en changer les propriétés chimiques ou capable, ce fait-ci semble difficilement contestable, d'y produire des mouvements de lévitation et de translation.

Les effets internes de psychodynamie vitale sont très connus, car ils tiennent d'assez près aux phénomènes qu'on a de tout temps étudiés sous le nom de « rapports du physique et du moral. » On sait, par exemple, l'action curative de la suggestion mentale ; des personnes ayant les mains pleines de verrues ont été guéries en quelques jours tout simplement parce qu'on avait créé chez elles un certain état psychologique en leur affirmant que ces verrues disparaîtraient. Persuader à quelqu'un qu'il est malade ou qu'il se porte bien équivaut presque à le rendre tel. On cite le cas d'un homme tout à fait valide auquel on offrit une forte somme à la condition qu'il passerait la nuit dans un lit où, lui disait-on, un cholérique avait couché ; ce qui n'était pas exact. Il s'y coucha, prit le choléra et en mourut.

Parmi *les effets externes de psychodynamie vitale* produits sur l'homme, le plus simple est celui qui paraît avoir été découvert par M. Moutin : « On applique légèrement les deux mains étendues sur les omoplates d'une personne sans exercer aucune pression et on les retire lentement : la personne est attirée, souvent avec une telle force qu'elle en perd l'équilibre. Il n'est même pas toujours nécessaire d'appliquer les mains. Certains sujets, dès la première fois, sentent l'attraction, les

mains étant tenues à quatre ou cinq centimètres de distance. Bien entendu, on doit s'abstenir d'annoncer au sujet le résultat qu'on attend de cette manœuvre. L'expérience réussit aussi très souvent en appliquant les mains sur l'épigastre. De même la simple application des mains sur les épaules, accompagnée de la *volonté* de faire tomber le sujet, amène assez rapidement la chute (surtout si le sujet s'est déjà montré sensible à l'attraction)... Avec des sujets tout à fait sensibles, il suffit de présenter la main ouverte, derrière leur coude par exemple, pour déterminer des mouvements du bras et une véritable attraction, et cela sans qu'ils aient paru s'apercevoir de votre manœuvre autrement que par le résultat produit. De même le contact ou l'approche des mains de l'opérateur détermine chez eux des phénomènes d'engourdissement, de contracture, d'adhérence qui semblent des effets de cette même force inconnue¹. »

La psychodynamie vitale ne comprend pas seulement des phénomènes mécaniques : elle comprend aussi des phénomènes physiologiques. Les effets directs d'un psychique sur l'économie intérieure d'un organisme qui n'est pas le sien composent ce qu'on a appelé le magnétisme curatif, auquel M. A. Bué vient de consacrer un travail fort intéressant. D'après lui, « en imposant les mains sur un organe malade ou en faisant sur lui des passes même à distance, on y rétablirait la vitalité, on donnerait en quelque sorte aux forces vitales la tension ou l'équilibre nécessaires pour résister aux causes de maladies et de mort. L'inspirateur de l'école de Nancy, M. Liébeault, a fait lui-même des expériences de cette sorte sur de tout jeunes enfants et il en a conclu qu'un être vivant pouvait, par sa seule présence, exercer une action salutaire sur un autre vivant, indépendamment de toute suggestion². »

Les effets de psychodynamie vitale produits sur les animaux sont de même ordre que les précédents. On nous raconte comme un fait très authentique le cas d'une vieille femme, qui serait capable d'arrêter à son gré, par une simple décision de sa volonté, tous les équipages qui passent dans la rue sous sa

¹ *Annales*, tome III, p. 347.

² *Annales*, p. 348, 349.

fenêtre. Les voyageurs rapportent que les fakirs de l'Inde réussissent, par hypnotisation, à paralyser les serpents, à les faire tomber en catalepsie et à les rendre ainsi non seulement inoffensifs, mais comme morts et raides comme des bâtons. Les effets produits sur les plantes ont été moins souvent observés. « Toutefois on en trouvera des exemples curieux dans le livre de M. Bué que nous citons tout à l'heure. Ils consistent principalement dans un accroissement de vitalité produit par l'action des passes. Ainsi des plantes étiolées auraient repris leur vigueur ; des fruits auraient mûri un mois plus tôt et grossi de près d'un tiers de plus que d'autres portés sur le même tronc, mais non soumis à cette influence¹. »

Outre ces cas de psychodynamie vitale, il y a des cas nombreux de *psychodynamie matérielle*, soit directe, soit indirecte. Dans la psychodynamie *indirecte* « l'action exercée par l'opérateur sur un objet matériel ne se manifeste pas directement par un changement observable dans l'état ou les propriétés de cet objet, elle ne se révèle que dans les effets qu'il produit sur des êtres animés, principalement sur des êtres humains et en particulier sur des sensitifs ou des sujets. » — « Nous avons vu nous-même, écrit M. Boirac, un sujet ne pouvoir toucher, sans éprouver des sensations de brûlure ou d'engourdissement, des objets magnétisés à son insu hors de sa présence². »

Dans la psychodynamie *directe* les effets produits sur la matière sont apparents pour tous les observateurs : « Ils consistent en mouvements, en modifications imprimées à la substance même des corps. » De cet ordre sont les expériences faites en Angleterre par William Crookes et par Home ; en France celles de MM. de Gasparin, Gibier, Thury, principalement au sujet des tables tournantes. « On peut se demander, dit M. Boirac, si des tables tournantes n'ont pas pour seules causes les impulsions inconscientes des assistants ; mais lorsqu'une table est soulevée sans contact, comme M. de Gasparin prétend l'avoir vérifié dans ses expériences de Valleyres, il

¹ *Annales*, p. 349.

² *Annales*, p. 349, 350.

faut bien avouer que les forces mécaniques ne suffisent plus à rendre compte d'un pareil phénomène et admettre une action psychodynamique¹. »

On cite enfin nombre de cas où des objets, grâce à la présence d'un médium, sont violemment projetés à terre et brisés, alors que tous les assistants en sont éloignés de plusieurs mètres et que toutes les précautions ont été prises pour éviter la supercherie. En fait d'expériences de ce genre, celles de M. Stainton Moses sont parmi les plus extraordinaires et en même temps parmi celles dont l'authenticité est la mieux établie. Ces expériences, qui consistent essentiellement en phénomènes de lévitation, en mouvements d'objets sans contact, en projections violentes, en disparitions et réapparitions d'objets, en phénomènes d'interpénétration de la matière², n'ont pas été rapportées par M. Stainton Moses lui-même, ni publiées de son vivant, mais reconstituées d'après sa correspondance, celle de ses amis, ou même d'étrangers ayant assisté par occasion à la production de ces phénomènes extraordinaires et les ayant racontés simplement, comme ils les avaient vus, sans la moindre intention de publicité. L'explication de ces mouvements par des « impulsions inconscientes » devient ici tout à fait inadmissible et l'on est bien forcé d'attribuer ces mouvements sans contact à l'activité parapsychique du médium présent. Ainsi en est-il pour tous les faits de psychodynamie rapportés par M. Crookes et attribués à Home : phénomènes de percussion, altération du poids des corps, mouvements d'objets sans contact et à distance, tables et chaises enlevées de terre sans l'attouchement de personne, enlèvements de corps humains, écriture directe, matérialisation d'objets, sons en l'absence de tout instrument³, etc.... Ces phénomènes ne sont pas davantage susceptibles d'être expliqués par des hallucinations individuelles ou collectives, car ils n'ont pas été vérifiés

¹ *Annales*, p. 350.

² Procès verbaux de la *Society for psychical Research*, p. 336.

³ *Le fakirisme occidental*, par le Dr Gibier, p. 276, 277, et les procès verbaux cités ci-dessus.

seulement par les organes des sens, mais par des appareils enregistreurs.

Ces faits ont donc la valeur de faits parfaitement caractérisés. Or, toutes réserves faites sur l'authenticité de tel ou tel de ces faits pris dans le détail, ils n'en sont pas moins, dans leur ensemble et indépendamment de toute interprétation hasardée, des faits de psychodynamie, c'est-à-dire qu'ils *marquent, en l'absence de tout intermédiaire visible ou tangible, une relation entre l'activité psychique d'un individu et certains phénomènes matériels soit organiques, soit inorganiques. Ils rentrent donc, eux aussi, en tant que phénomènes extraordinaires se rattachant à l'activité d'un psychique (libre, par hypothèse) capable plus ou moins de les vouloir ou de ne les vouloir pas, c'est-à-dire d'en supprimer ou d'en modifier à son gré les conditions, dans la catégorie de ce qu'on pourrait appeler le surnaturel physique obtenu par psychodynamie vitale ou matérielle.*

Aussi longtemps qu'on n'aura pas établi la contre-preuve de ces faits, ou renié sa foi en la liberté, il ne sera donc pas absurde de croire non seulement à la réalité et à l'actualité du surnaturel moral, mais à « la réalité et à l'actualité du surnaturel physique, » produits l'un et l'autre par l'activité parapsychique de l'homme.

(A suivre.)
